



Val d'Issole Environnement
409 chemin de Sabatery La Roquebrussanne

Participation à l' Enquête Publique concernant une demande de défrichement lié à la construction d'une ferme photovoltaïque au lieu dit Saint Guillaume, parcelle n° 80305. Par la Société Ferme d'Akuo.

Mélounes 12 Novembre 2022

Notre première observation concerne le fait que ce projet est situé sur le territoire du Parc Naturel Régional de la Sainte Baume qui a émis une réserve lors de la révision du PLU de Méounes en mars 2018 sur la zone 1AU de saint Guillaume pour les raisons suivantes :

La zone d'implantation du projet est située au sein d'un réservoir de biodiversité terrestre identifié par le Plan du Parc.

Tout projet de centrale photovoltaïque au sol sur ce secteur est incompatible avec la Charte du Parc Naturel Régional de la Sainte Baume.

(On s'aperçoit d'ailleurs, à la lecture des documents fournis par le demandeur, de la richesse de cette diversité floristique et faunistique.)

Deuxième observation :

Avis de la MRAe

La MRAe relève qu'un certain nombre de ses constats et recommandations n'ont pas été pris en compte. En particulier le choix du site ne prend pas en compte le réservoir de biodiversité identifié par le Parc Naturel Régional de la Sainte Baume et le **SCoT Provence Verte Verdon** (sous le nom « coeur de nature »: Barres de Cuers, collines de Néoules, haute vallée du gapeau, Mont Caumes)

Le dossier ne propose aucune mesures compensatoires, la conformité avec la réglementation du code de l'environnement n'est donc pas garantie

Troisième observation :

Avis de la MRAe concernant le PLU :

La MRAe observe que le règlement de la zone N du Plan Local d'Urbanisme de Méounes ne permet pas **l'implantation d'une installation photovoltaïque au sol**. La Commune a prescrit la révision générale du PLU et a arrêté le projet en février 2019 mais elle a ensuite décidé de reprendre puis de différer la procédure de révision à la suite de l'Enquête Publique et des observations

formulées par les Personnes Publiques Associées.

« Des échanges seraient en cours afin de déterminer le zonage dans lequel sera inclus le projet solaire « Verreries 3 »

Comme le fait remarquer la MRAe : Cette absence de compatibilité questionne la **possibilité de mettre à l'Enquête Publique le projet de Ferme Photovoltaïque de Saint Guillaume...**

Et la MRAe écrit :

« dans le périmètre du PNR Sainte-Baume : les nouveaux projets ou extensions des installations existantes [...] de centrales photovoltaïques au sol n'ont pas vocation à s'implanter dans les coeurs de nature.

La MRAe recommande de réviser le choix du site proposé pour éviter le réservoir de biodiversité identifié par le Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume et le SCoT Provence Verte Verdon.

La MRAe rappelle que la destruction d'individus d'espèces protégées et la destruction, l'altération ou la dégradation d'habitats d'espèces protégées sont interdites, conformément à l'article L411-1 du code de l'environnement.

Quatrième observation :

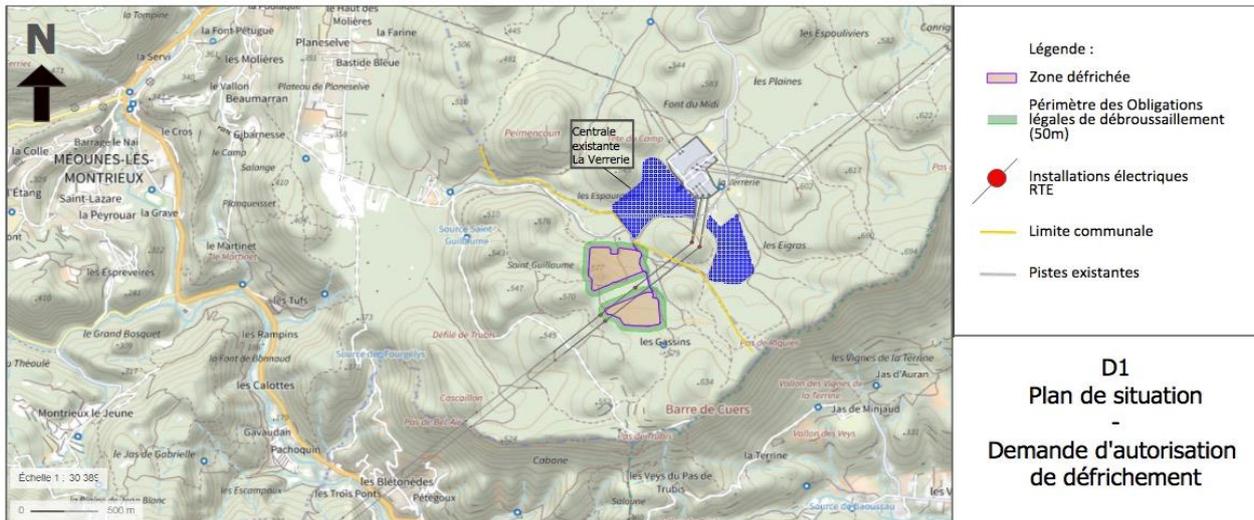
Au sujet des risques d'incendies le SDIS donne un avis défavorable le 16 mars 2022 :

« Il est à noter que ce projet n'a pas fait l'objet d'étude préalable de la part du Groupement Prévision du SDIS du Var au titre de la doctrine des Centrales Photovoltaïques au Sol »

D'autre part nous avons pu constater, dans le dossier produit par la Société « la ferme d'Akuo », un certain nombre de contradictions et de dissimulations...

Le plan cadastral situé en début de l'enquête

Ce plan présentant l'emplacement du projet est amputé de la ferme photovoltaïque de Planneselve qui semble avoir été « floutée »...Pourquoi présenter un document incomplet ?



Evaluation appropriée des incidences

La Ferme d'Akuo a confié à la SARL ECO-Med « l'évaluation appropriée des incidences » du projet de centrale photovoltaïque.

ECO-Med fourni un inventaire très précis des plantes et animaux ainsi que de leurs habitats et l'évaluation des incidences jusqu' à la forêt domaniale des Morières, ce qui nous semble très éloigné (5kms,2) du site étudié...puis donne de forts bons conseils pour éviter les pollutions (Par exemple bannir les pesticides et autres produits chimiques, les éclairages violents et/ou persistants)

Il n'y a pas de verification prévue par un organisme extérieur et indépendant.

« ces mesures ne sont pas obligatoires et sont issues d'un choix du porteur de projet pour améliorer l'intégration de ce dernier dans l'environnement » nous dit,ECO-Med.

Le porteur de projet est donc libre de ne pas tenir compte des conseils d' ECO-Med...170 pages de dossiers pour rien !

Etude Hydraulique



Sous ce titre se trouve une étude qui concerne (sauf quelques cartes) la **Centrale Photovoltaïque de la Verrerie à Néoules...**

Comme cela est indiqué dans le bas des pages :

Ferme solaire « La Verrerie » - Commune de Néoules
Etude hydraulique

Cette étude ne devrait pas figurer dans ce dossier puisqu'elle ne concerne pas le site sur lequel la centrale doit être installée...

Evitement : La recherche d'autres sites

Les sites retenus par le SCoT pour l'implantation de fermes photovoltaïques sont « anthropisés » donc, en général, porteurs de structures et La Ferme d'Akuo faisant de l'implantation au sol sa première condition aucun de ces sites ne peut convenir...et sa recherche se trouve infructueuse !

Pourtant l'implantation des installations photovoltaïques sur des bâtiments est la solution la meilleure au point de vue de l'utilisation des espaces.

Considérations générales :

L'implantation au sol est la plus mauvaise solution pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

Elle permet, certe, par son étendue, d'accumuler une certaine puissance mais entre en conflit avec la nature, l'agriculture et les humains qui ont, eux aussi, besoin d'espace.

L'implantation en espace boisé est le plus destructeur car les arbres, quelque soit leur espèce, jouent un rôle essentiel dans le maintien d'un climat tempéré. Nous savons que les espaces forestiers sont des puits importants de carbone et que nous avons l'obligation de leur garantir cette particularité en raison des perturbations du climat dues, précisément à l'excès de CO2 dû aux activités anthropiques.

Il serait donc absurde de faire disparaître un de ces puits de carbone pour installer une centrale photovoltaïque censée aider à décarbonner La production d'énergie...

D'autre part, sans remettre en cause la production d'électricité photovoltaïque, il est certain que les économies d'énergie sont au moins aussi importantes (si ce n'est plus) que les énergies renouvelables pour stabiliser le climat. Malheureusement, dans ce domaine tout reste à faire...

« Il faut le dire franchement, nous allons vers la catastrophe » dit Antonio Guterres Secrétaire général des Nations Unies.

« C'est suicidaire. Il faut inverser la tendance, sans quoi nous ne pourrons plus garder un monde viable. La responsabilité incombe aux pays du G20, responsables de 80 % des émissions », a-t-il dit à la veille de la 27^e conférence mondiale sur le climat (COP 27), qui se tient actuellement à Charm El-Cheikh, en Egypte.

Il faut donc être vigilant et « inverser la tendance » et ça commence tout près de nous, en empêchant la disparition de quelques hectares de forêt provençale qui ont été classées « réservoir de biodiversité »